ENVIRONNEMENT **ECONOMIE** TRANSPORTS URBANISME



Journal de l'Agglomération de la Région de Compiègne

ARMANCOURT - BIENVILLE -CHOISY-AU-BAC CLAIROIX
COMPIEGNE JANVILLE
JAUX JONQUIERES LA CROIX-SAINT-OUEN LE MEUX MARGNY-LES-COMPIEGNE SAINT-JEAN-AUX-BOIS SAINT-Sauveur - venette - vieux-

www.agglo-compiegne.fr

EN BREF

- L'UTC numéro 1 sur le sport
- En savoir plus sur le futur quartier des Jardins à La Croix-Saint-Ouen
- Décès de Fernand Mianné, une figure du Compiégnois
- L'entretien des pistes cyclables

p 2 et 3

p 3

EDITORIAL

L'AGGLO



- Les bus vont plus loin
- Des aides pour réaménager p 5 les logements

Chantiers t réalisations de l'ARC

La piste cyclable au Lycée Charles de Gaulle

 Chantiers et réalisations de l'ARC

p 6 et 7

ENVIRONNEMENT

Forêt : pourquoi tant d'arbres coupés ?

EN BREF

- Continental mise sur la formation
 - Assainissement: le raccordement au réseau est obligatoire
- Une Maison de l'initiative à Compiègne p 9

CALENDRIER

p 10 et 11

EVENEMENT

Festival du film de Compiègne

p 12

L'UTC numéro 1 sur le sport

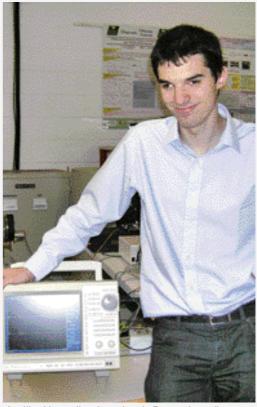
L'Université de Technologique de Compiègne renforce sa présence dans le domaine sportif sous plusieurs aspects.

Ainsi, vient d'être créé un "mineur sports et technologie". Il s'agit d'un diplôme inédit en France récompensant un projet personnel. Par exemple, les étudiants peuvent être amenés à créer des machines de musculation, des combinaisons de ski, des raquettes, des vélos... Les étudiants peuvent développer leurs projets avec des entreprises spécialisées.

Un réseau dans lequel l'université compiégnoise est déjà bien implantée.

Son statut de précurseur en matière d'ingénierie du sport vient d'être renforcé par le lancement depuis Compiègne d'un concours national "Sportivez bien", destiné aux projets de technologie sportive.

Par ailleurs, les athlètes de haut niveau de l'UTC bénéficient de l'apport de la structure "UTC sport Elite". Aménagements de cursus, suivis pédagogiques, préparations mentales et physiques personnalisées, suivis en kinésithérapie (...) sont autant de moyens à disposition de sportifs comme Julien Bahain, récent vice-champion du monde d'aviron.



Aurélien Vauquelin, champion de France de cyclisme handisport a créé une machine d'entraînement.

En savoir plus sur le futur quartier des Jardins à La Croix-Saint-Ouen

Le conseil d'agglomération va être appelé dans les prochains mois à délibérer sur ce projet conçu en collaboration avec la commune.

Il prévoit la réalisation de 200 logements, celles d'une résidence pour personnes âgées de 50 chambres, d'un

plan d'eau et de chemins de promenade ainsi que le transfert-extension de Mammouth (qui deviendra Auchan). L'enquête publique se déroulera du samedi 3 au samedi 10 novembre à la mairie. Une réunion publique de présentation du projet aura lieu le 7 novembre à 20h45 à la maison de la culture et des associations Pierre Bensaali en présence de M. Marini, Président de l'ARC, et de M. Desessart, maire de La Croix-Saint-Ouen.



Décès de Fernand Mianné, une figure du Compiégnois



Dans la nuit du 22 au 23 juin, le Compiégnois a perdu un de ses fidèles piliers. Fe mand Mianné fut un des fondateurs du SIVOM (devenu aujourd'hui Agglomération de la Région de Compiègne). Il fut également secrétaire général du SIVOM et de la mairie de Compiègne.

Il est ensuite devenu maire adjoint de Compiègne, chargé des questions économiques et de l'emploi.

L'entretien des pistes cyclables

Depuis février, des opérations de nettoyage des pistes cyclables sont réalisées par des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général ou à des réparations pénales. Une fois par mois, environ quatre jeunes sont chargés de réaliser des élagages et des ramassages d'ordures. Ces opérations ont pour l'heure concemé principalement la piste Compiègne - Pierrefonds, via Vieux-Moulin, mais aussi des chemins forestiers avoisinants.

Ce numéro d'ARC-Infos fait le point sur l'extension des lignes de bus gratuits de l'ARC. Toutes les communes de l'ARC seront dorénavant desservies les mercredis et samedis. Deux lignes de bus vont être prolongées vers Jaux, Clairoix et Choisy-au-Bac tous les jours de la semaine. Il évoque aussi les différents chantiers et réalisations de l'agglomération : l'extension du réseau de pistes cyclables, la création de bassins d'orage, la réhabilitation d'une halle des sports à Clairoix, l'extension de l'école Suzanne Lacore à Margny, ou encore l'aménagement du Parc technologique des rives de l'Oise à Venette...

Le festival du film rend cette année hommage au Compiégnois Georges Guynemer et une manifestation gratuite intitulée "Tout le monde vole" se déroulera à l'Aéroclub le samedi 17 novembre.

Enfin, la gestion de la forêt domaniale et les aides pour réaménager les logements constituent les autres sujets d'actualité évoqués ici.

Philippe MARINI

Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne Sénateur de l'Oise Maire de Compiègne



Avec près de 5 millions de voyageurs chaque année, le réseau de bus de l'Agglomération connaît déjà un franc succès. Son attractivité va être encore renforcée dès le 1er octobre, avec l'extension des lignes TIC 3/4 et 7.

Ces bus desserviront quatre fois par jour les centre-bourgs de Clairoix, Jaux et Choisy-au-Bac. Un nouvel arrêt sera également créé à l'usine Continental de Clairoix.

Vont ainsi être mis en place un aller-retour le matin (entre 6h30 et 8h30), deux allersretours entre midi et 14h et un aller-retour le soir (entre 17h et 19h) tous les jours.

Jusqu'au mois de janvier, ce nouveau service va être testé, avant que d'éventuels ajustements ne soient opérés.

Les horaires proposés cet automne sont disponibles dans les mairies, à l'ARC, ou sur le site internet de l'Agglomération :

www.agglo-complegne.fr

Par ailleurs. les autres communes bénéficieront d'une desserte les mercredis et samedis, via deux allers-retours. Ce service gratuit permettra aux habitants de se rendre dans le centre ville ou à la gare

de Compiègne, afin de profiter des marchés, des commerces, des animations culturelles et des équipements publics.

Ce service sera assuré par car et correspondra à la création d'un aller-retour le matin (départ à 9h et retour à 12h environ) et un autre l'après-midi (départ à 14h30 et retour à 18h environ).

Trois lignes sont prévues :

- Choisy-au-Bac Gare de Compiègne (via Janville, Clairoix et Bienville).
- Vieux-Moulin Gare de Compiègne (via Saint-Jean-aux-Bois, Saint-Sauveur et La Croix-Saint-Ouen).
- Jonquières Gare de Compiègne (via Jonquières, Le Meux, Amancourt, Jaux et Venette).

De plus, compte tenu de la création du centre d'insertion défense 2ème chance, il apparaît nécessaire de prévoir une desserte par car le vendredi soir et le dimanche soir pour assurer la liaison entre la gare et le centre pour les jeunes volontaires.

Ce service se mettra progressivement en place au fur et à mesure de la montée en charge des effectifs de l'EPID.

Témoignages



Séverine Justice

17 ans, lycéenne, réside à Clairoix

"Voir les bus arriver à Clairoix est une bonne nouvelle pour

nous. Je vais pouvoir le prendre pour rentrer après les cours, aller à des entraînements d'aviron, ou encore pour sortir plus simplement. On doit toujours aller à Compiègne. Et puis comme c'est gratuit, et écologique..."



Nelly Faustin

60 ans. sans profession, réside à Choisy-au-Bac

"Je viens à Compiègne en voiture, mais il est parfois difficile de se

garer, surtout le samedi pour venir au marché. Alors même si je n'ai pas le réflexe tout de suite, pourquoi ne pas emprunter les bus ? Ca évite de tourner pour trouver une place, et c'est plus écologique. C'est une habitude à prendre lorsque l'on n'a pas de rendezvous fixe."

Des aides pour réaménager les logements

Obtenir des aides financières pour adapter un logement aux personnes âgées, transformer une grange en logements à loyers maîtrisés ou réhabiliter un logement insalubre...

C'est ce que permettent les OPAH (opérations programmées d'amélioration de l'habitat) de l'agglomération. A travers des exemples, vous pouvez découvrir les possibilités offertes aux propriétaires privés.

Adapter un logement aux contraintes du vieillissement est un problème auquel beaucoup de personnes sont un jour confrontées.

Ce fut le cas d'un couple de nonagénaires margnotins.

Pour favoriser leur maintien à domicile, ils ont pu bénéficier d'aides de l'OPAH. De quoi réaliser un aménagement important pour leur vie quotidienne : l'extension de la maison sur pilotis côté jardin, pour créer une salle d'eau et des WC au rez-de-chaussée. La cuisine a, elle, également été réaménagée afin de l'adapter aux nouvelles contraintes du couple.

Outre les aides de l'Anah (agence nationale de l'habitat) et de l'ARC, les propriétaires peuvent bénéficier sous certaines conditions d'aides du Conseil général, des Caisses de retraite ou encore des anciens combattants.

"Le Cal-Pact (centre d'amélioration du logement) nous a conseillé et a préparé les dossiers pour obtenir les différentes

subventions, explique la fille des propriétaires.

Si nous n'avions pu faire ces travaux, mes parents n'auraient pas pu rester dans leur maison.

Un déménagement aurait été assez traumatisant."

Une grange transformée en logements à loyers maîtrisés

Rien n'y paraît quand on passe devant cette ancienne grange, et pourtant cette bâtisse de Clairoix accueille deux F2 à loyers conventionnés. Une particularité qui fait suite à un réaménagement financé par l'OPAH. Si l'aspect architectural typique de la région a été conservé, l'intérieur du bâtiment a lui fait l'objet de travaux à hauteur de 66 000 €.

Ce chantier a bénéficié d'une subvention de 50 % par l'Anah, à laquelle il faut ajouter une prime pour une chaudière à condensation et une aide de l'ARC de 5 %. "En préparant bien le dossier de financement, on peut réaliser de beaux projets", apprécie le propriétaire, Jean-Marc Bochand.

Des aides sans réaliser de travaux

Si le logement est décent, le propriétaire peut directement conventionner son logement. Il s'engage à le louer à un loyer maîtrisé pendant 6 ans. En contrepartie, il bénéficie d'une déduction fiscale sur ses revenus locatifs de 30 % en cas de loyer intermédiaire et de 45 % pour un loyer social. Le loyer social est pratiqué sur la base des ressources du locataire qui peut bénéficier de l'APL que le propriétaire peut recevoir directement. Ce dispositif est mis en place depuis 2006 pour un nouveau bail conclu avec un nouvel occupant.

Les opérations de façade

Les bâtiments construits avant 1949 peuvent bénéficier d'aides pour la réfection de façade à hauteur de 30 % du montant TTC, jusqu'à un plafond de 2 000 euros. Huit

communes ont adhéré à l'opération : Armancourt, Choisy-au-Bac, Clairoix, Jaux, Jonquières, La Croix-Saint-Ouen, Le Meux et Venette.

Pour obtenir la plaquette ou pour toute information :

Agence CAL-PACT 3, place Saint-Antoine à Compiègne Tél: 03 44 86 09 27





Que ce soit pour réhabiliter une grange, comme ici à Clairoix ou pour aménager une salle de bains, comme ici à Margny, des subventions peuvent être accordées





L'école Suzanne Lacore à Margny-lès-Compiègne

Les travaux d'extension de cette école (construction d'un bâtiment de trois classes avec une salle des maîtres et des sanitaires) ont été achevés avant la rentrée. Le coût des travaux s'est élevé à

492 000 € (ARC 69 %, Conseil général 31%). La première partie de l'école Suzanne Lacore avait été réalisée par le SIVOM en 1999.

Les bassins d'orage, pour limiter les inondations dues aux pluies

Deux chantiers sont en cours, place du 5 eme Dragons (3 100 m³) et rue Eugénie Louis (4 700 m³) à Compiègne. Il s'agit d'immenses cuves enterrées, donc invisibles, qui stockeront les eaux des pluies les plus violentes. Ce stockage limitera le risque d'inondation au centre de Compiègne et celui de rejets polluants dans l'Oise. Ils seront achevés début 2008.

Le bassin de la rue Eugénie Louis sera situé sous le parking de l'ESCOM.

Le coût total de ces deux chantiers est de 6,5 millions d'euros hors taxes.

Un 3^{eme} bassin, plus important encore (8 000m³), est prévu au centre ville sous le parking de la Tour Beauregard.

Sa construction commencera fin 2008.



Le Parc technologique des rives de l'Oise, pour les entreprises innovantes

Il va être aménagé sur l'ancien site de l'usine Akzo Nobel à Venette. Une partie des bâtiments existants sera destinée aux entreprises issues du centre de transfert de l'UTC. Plusieurs d'entre elles ont aussi des projets de construction sur place.

Des locaux resteront disponibles pour de nouvelles entreprises technologiques et de recherche et développement en cours de création, répondant ainsi à la volonté de doter l'agglomération d'un hôtel de projets.



Pistes cyclables : les nouveautés de la rentrée

Deux nouvelles pistes cyclables viennent d'être achevées. Celle qui relie, sur les bords de l'Oise, le pont du bac au Meux à Rivecourt est longue de 1,2 km. Elle fait ainsi la jonction entre le réseau de l'ARC et celui de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées. Par ailleurs, la piste

sécurisée qui va du lycée Charles-de-Gaulle au Hameau de Mercières est destinée aux vélos et aux piétons. Longue de 600 m, elle permet une traversée protégée du rond-point Jean Monnet. Le coût de ces deux réalisations est de 260 000 € TTC.





En septembre 2008, elle accueillera 500 étudiants, futurs ingénieurs chimistes. Elle s'installera dans un nouveau bâtiment, rue Eugènie Louis, à proximité du Centre de recherches de l'UTC et dans les locaux du Centre de transfert.

Les entreprises du Centre de transfert s'installeront au Parc technologique des

rives de l'Oise.

Liée à l'arrivée de l'ESCOM, la construction d'une résidence universitaire (une centaine de chambres), est prévue au rond-point de Mercières pour la rentrée 2008. Une autre résidence de 170 chambres est en cours de construction derrière le parc de Bayser.



Les travaux d'extension de cette salle de sports, menés par l'ARC et la commune auront permis la création de plusieurs salles (club house pour le basket, salle des jeunes, salle des aînés, salle polyvalente, cuisines) ainsi que la réhabilitation de la halle de sports. L'inauguration est prévue fin octobre. Coût total: 1.1 million d'euros cofinancés par la région, l'ARC et la commune.

Les terrains de football de Margny

La construction de ces deux terrains a commencé en février. Les finitions restent à réaliser, le chantier avant été retardé par le mauvais temps. Les vestiaires seront achevés à la fin de l'année. Ces travaux d'un montant de 1 400 000 € TTC sont financés par l'ARC, le Conseil général de l'Oise et le Conseil régional de Picardie.

Le nouveau pont urbain

L'enquête publique est prévue d'ici la fin de l'année. Elle s'accompagnera d'une exposition. Le chantier devrait commencer fin 2008. Le lancement des études pour l'aménagement de la 2ème phase du quartier de La Prairie à

deux rives et l'étude de réaménagement de la rue de Beauvais devraient être achevées début 2008.



Venette se fera avant la fin de l'année. L'étude d'impact sur la création de la ZAC des



Au Parc scientifique et tertiaire

8 000 m² de bureaux, notamment destinés à THOR, Mental Works, Holdis et au SMVO, vont être réalisés d'ici la fin de l'année.

Au Bois de Plaisance,

trois projets vont voir le jour avec l'installation de La Poste, de Transformétal et d'IMEC.

La Zone de loisirs de Jaux a vu cet été l'ouverture du restaurant La Boucherie, Deux autres chantiers devraient démarrer d'ici la fin de l'année, la plaine de jeux (qui accueillera aussi des bureaux) et un hôtel 3 étoiles.

... et dans les communes

- A Saint-Sauveur, le démarrage de la zone d'activités est prévu en 2008. Elle accueillera notamment le crématorium.
- La réalisation des travaux de voirie du bâtiment intergénération de Choisy-au-Bac s'achève.
- Les études pour l'enfouissement des réseaux à Armancourt, Jonquières, Clairoix et Saint-Sauveur sont achevées, les appels d'offres vont être lancés.
- I e toit de la mairie à Saint-Jeanaux-Bois vient d'être réhabilité.
- La 1ère tranche de la réfection du groupe scolaire de Jonquières s'achève.
- Celle de la passerelle de Jaux démarre.
- La réalisation du terrain de football du quartier de La Prairie à Venette commencera à l'automne.





Forêt: pourquoi tant d'arbres coupés

L'hiver dernier, de nombreuses personnes se sont émues des coupes importantes réalisées en forêt par l'Office National des Forêts. Sa mission de préservation aurait-elle fait place à une exploitation massive ? ARC-Infos fait le point avec l'ONF et Patrick Lesne, vice-président de l'ARC et maire de Vieux-Moulin.

"Il faut garder un équilibre"

ARC-infos: Monsieur Lesne, l'exploitation forestière actuelle doit-elle devenir une source d'inquiétude ?

S'interroger en voyant des coupes est légitime, quand on ne connaît pas très bien la forêt. C'est le contexte actuel de notre massif qui entraîne l'exploitation. L'ONF se doit de communiquer davantage sur le sujet, en faisant preuve de pédagogie.

Pendant une dizaine d'années, la politique a été trop conservatrice, alors aujourd'hui

richesse économique importante, puisque le bois alimentait Paris, via un transport par bateaux. Aujourd'hui, elle fait partie de notre vie pour des raisons différentes, liées à la qualité de vie, aux loisirs... Avec la pollution, le bruit, le stress, les gens ont besoin de retourner aux sources, et la forêt le permet.

"Une gestion durable"

par Jean-Marc Gougis, directeur d'agence de l'ONF de Picardie

> La coupe d'arbres permet d'assurer l'avenir de la forêt. souvent perçue Trop comme un simple décor immuable, la forêt pousse régulièrement et produit chaque année une certaine quantité de bois qui est récoltée pour assurer honne des gestion

boisements et alimenter la filière bois.

il faut exploiter en masse, pour garder un équilibre. On a laissé la forêt se développer, et aujourd'hui le peuplement est trop vieux. Même bien suis favorable au maintien de chênes patrimoniaux ou à la création de "zones sanctuaires" pour préserver par endroit la richesse que peuvent représenter les vieux arbres.

L'ARC est donc attentive à la gestion de la forêt ?

Le poumon de l'agglomération, c'est la forêt. Autrefois, elle constituait une

En outre, les forêts de Compiègne et Laigue comportent de nombreux peuplements vieillis, qu'il convient de régénérer en les remplaçant par de jeunes peuplements adaptés.

Les coupes sont prévues par un programme d'aménagement durable établi pour chaque forêt d'une durée de 15 à 20 ans et qui prend en compte diverses fonctions : économique, écologique, social et paysager. Il est réalisé en liaison avec les acteurs locaux et est approuvé au

plan national par le ministre de l'agriculture.

Les différents types de coupe :

- Les coupes de régénération assurent le renouvellement de la forêt, soit par régénération naturelle (coupe progressive des sujets adultes au profit des jeunes semis naturels), soit par plantation (coupe du peuplement mûr suivie de la plantation).
- Les coupes d'éclaircie (ou d'amélioration) dessement les arbres pour donner de la place aux arbres choisis, former des arbres résistants, bien enracinés et favoriser les mélanges d'essences.
- Les coupes sanitaires concernent des arbres dépérissant car victimes des conditions climatiques et parfois mal adaptés à certains sols. C'est le cas du hêtre par endroits et du chêne pédonculé.

Il convient enfin de préciser que durant l'hiver 2006 - 2007, la forte demande en bois a conduit à accélérer l'exploitation des bois achetés depuis 2 ans, d'où le sentiment que les coupes étaient plus importantes que d'habitude.

Une gestion durable de la forêt a pour objectif principal de la préparer pour les générations futures. Elle passe par des interventions de l'homme et notamment coupes. Faute de quoi, nous transmettrions à nos successeurs des problèmes encore plus aigus (forêts instables et vieillies) et nous exposerions davantage la forêt aux aléas du climat.



Continental mise sur la formation

L'usine Continental de Clairoix et la Maison de l'emploi du pays compiégnois œuvrent conjointement pour préparer au métier de "monteur, conseiller de vente en pneumatiques."

Ce dispositif, appelé Formation Automobile Continental pour l'Emploi (FACE), s'articule autour de deux phases : 4 semaines d'apprentissage en usine, puis 3 semaines en stage chez des concessionnaires comme Renault, Peugeot et Point S à Compiègne. Ces entreprises signent des intentions d'embauche d'au moins six mois.

Par ailleurs, lors de sa visite en juillet dernier, le président du groupe Continental, Manfred Wennemer, a assuré que les investissements seraient réalisés comme indiqué dans la mesure où un effort serait fait pour réduire le coût du travail.



Assainissement: le raccordement au réseau est obligatoire

Tous les immeubles avant accès au réseau d'assainissement collectif de leur commune doivent s'y raccorder et y rejeter la totalité de leurs eaux usées.

Comment savoir si votre maison est raccordée au réseau ? Les habitants d'Armancourt, Clairoix, Choisy-au-Bac, Compiègne, Janville, Jaux, Jonquières, La Croix-Saint-Ouen, Le Meux, Margny-lès-Compiègne, Saint-Sauveur, Venette, Vieux-Moulin peuvent consulter en mairie le plan de zonage de leur commune. Celui de Bienville est en cours de validation. A Saint-Jean-aux-Bois, des études concernant le hameau des Kharités sont encore à réaliser, elles permettront de soumettre à enquête publique le plan de zonage.

Les demandes de raccordement doivent être adressées par écrit à l'ARC:

Place de l'Hôtel de ville-60200 Compiègne.

La taxe à acquitter pour un raccordement est de 1 710 €

Une Maison de l'initiative à Compiègne

La Maison de l'initiative va apporter dès cet automne une aide concrète à toutes les personnes souhaitant créer leur entreprise.

La priorité sera donnée aux habitants des quartiers du Clos des Roses, de la Victoire, du Vivier Corax et de Mercières.

Les futurs créateurs bénéficieront d'un accompagnement personnalisé pour apprendre le métier d'entrepreneur, rechercher des partenaires financiers, et monter leurs dossiers administratifs, fiscaux, sociaux et comptables.

La Maison de l'initiative est financée par la ville de Compiègne, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Etat.

Maison de l'Initiative :

1, passage Anatole France, au Clos des Roses.